

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize décembre deux mil dix-huit, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, M. Franck Thiebaut à partir de la délibération n° 2018-12-19/01, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Alexandre Richefort, Mme Johanne Ledanseur, M. Didier Blanchard, M. Jean-Paul Élédo, M. Pierre-François Brisabois, Mme Leah Goldfarb.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau jusqu'à l'approbation du compte rendu des actes administratifs, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Anne Herbert-Bertonnier à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Odile Novel, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert à Mme Nathalie Normand, M. Marouen Touibi à M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher à M. Bruno Drevon, Mme Véronique Michaut à M. Pierre-François Brisabois, M. Amroze Adjuward à Mme Leah Goldfarb, M. Jean-Charles Orsini à M. Didier Blanchard.

Absente non représentée :

Mme Nathalie Lorien

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Objet : budget assainissement 2018 - Décision modificative n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux communes,

VU le budget annexe d'assainissement de la Commune pour l'année 2018, approuvé par sa délibération n° 2017-12-20/09,

VU sa délibération n° 2018-06-27/08 adoptant la décision modificative n° 1 au budget de l'assainissement 2018,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement Urbain et Solidarités- Qualité de vie, réunies en séance le 10 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 4 abstentions (M. Blanchard, Mme Michaut, M. Brisabois, M. Orsini),

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget annexe d'assainissement 2018, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	75 000,00 €	
011	61523	Entretien réseaux	-75 000,00 €	
042	6811	Dotation aux amortissements	5 000,00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	-5 000,00 €	

Investissement :

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
21	21532	Réseaux d'assainissement	-18 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	18 000,00 €	
040	28031	Amortissement – frais d'études		5 000,00 €
021	021	Virement de la section d'exploitation		-5 000,00 €

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 19 décembre 2018.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.



Pascal Thévenot
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018
Affichage : 21/12/2018

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale

Résumé de l'acte

078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_02-DE

Numéro de l'acte : DEL_18_12_19_02
Date de décision : mercredi 19 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : budget assainissement 2018 - Décision modificative n° 2.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Nathalie SUET
AR reçu le : 21/12/2018
Numéro AR : 078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_02-DE
Document principal : 99_AU-02 - Budget assainissement - DM 2.pdf

Historique :

21/12/18 09:11	Reçu	Dominique DROUIN
21/12/18 09:11	En cours de transmission	
21/12/18 09:12	Transmis en Préfecture	
21/12/18 09:20	Accusé de réception reçu	